Marseille – Affaire des photocopieuses : Alexandre Guérini mis en examen pour “blanchiment”

01/07/2011 à 20h52

Responsable de plusieurs sociétés spécialisées dans le traitement des déchets, Alexandre Guérini vient d’être mis en examen pour “blanchiment” dans le “dossier des photocopieuses”. Il a été laissé libre sous contrôle judiciaire. Par ailleurs, Sylvain Benarouche, responsable de la société Prodotec, a également été déféré au juge Duchaine en charge de l’instruction. Il est ressorti avec le statut de “témoin assisté”.

Deux autres personnes avaient également été placées en garde à vue, un élu de Berre et de l’Agglo de Salon et un cadre du Conseil général des Bouches-du-Rhône. Ils n’ont pas été déférés au juge Duchaine et ont quitté libres les locaux marseillais de la gendarmerie.

Découverts au cours de l’enquête autour d’Alexandre Guérini, des faits concernant des marchés de reprographie ont poussé à l’ouverture d’une instruction complémentaire. Elle tourne autour de la Prodotec , qui a la concession Sharp à Marseille et a remporté de nombreux marchés publics, notamment auprès de satellites du Conseil général (Sdis 13, Entraide, Treize Habitat…). Les enquêteurs suspectent notamment une intervention d’Alexandre Guérini auprès d’un fonctionnaire de l’agglo de Salon pour l’obtention d’un contrat. En septembre dernier, Michel Tonon, le président PS de l’Agglo, a rendu public les documents concernant ce marché afin de prouver la bonne foi de l’institution.

Au mois de mai, une perquisition a été réalisée par les gendarmes dans les locaux de la mairie de Berre, afin de saisir des documents concernant des marchés anciens. Selon nos informations, elle n’avait pas été fructueuse.

La Provence